

DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
TERRITOIRE DE LA COTE OUEST
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION



COMPTE RENDU

BUREAU COMMUNAUTAIRE

DU 10 FEVRIER 2014



Trois Bassins



Le Port



La Possession

**COMPTE RENDU DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
DU 10 FEVRIER 2014**

Date de convocation : 04/02/2014
30 membres en exercice
19 présents à l'ouverture de la séance

L'an deux mille quatorze, le dix février à dix sept heures, le Bureau Communautaire s'est réuni au siège du TCO au Port, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Yves LANGENIER, Président.

Secrétaire de séance : M. Jacques DOBARIA

Délibération n° 2014-001/B1-001

**AMENAGEMENT-PLANIFICATION ET PROSPECTIVE – Régime d'aides PLH 2 :
demande de financement de la SIDR pour l'opération RHI Bois de Nèfles - tranche 1 à
Saint-Leu**

Rapporteur : M. Edouard GOKALSING

Résumé : *Dans le cadre du régime d'aides du PLH 2, la SIDR sollicite la participation du TCO à hauteur de 880 000 € au titre de la mesure 2 « aide à la viabilisation foncière » pour la réalisation de la phase 2 des travaux d'aménagement de l'opération RHI Bois de Nèfles Tranche 1 à Saint-Leu.*

**A L'ISSUE DES DEBATS, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR
DELIBERE ET A L'UNANIMITE :**

- **AUTORISE, dans le cadre du régime d'aides PLH 2, le versement à la SIDR d'une aide, au titre de la viabilisation foncière, d'un montant de 880 000 € pour la réalisation de la phase 2 des travaux d'aménagement de la RHI Bois de Nèfles – tranche 1 à Saint-Leu ;**
- **VALIDE le projet de convention ;**
- **AUTORISE le Président à signer la convention.**

Délibération n° 2014-002/B1-002

**AMENAGEMENT-PLANIFICATION ET PROSPECTIVE – Régime d'aides PLH 2 :
demande de financement de la SHLMR pour l'opération «la pépinière» au Port**

Rapporteur : M. Edouard GOKALSING

Résumé : *Dans le cadre du régime d'aides du PLH 2, la SHLMR sollicite la participation du TCO à hauteur de 203 286,83 € au titre de la mesure 2- aide à la viabilisation foncière pour la réalisation de l'opération « la pépinière » dans le cadre de l'opération de logement de l'ANRU du Port.*

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :

- **AUTORISE**, dans le cadre du régime d'aides PLH 2, le versement à la SHLMR d'une aide, au titre de la viabilisation foncière, d'un montant de 203 286,83 € pour la réalisation des travaux d'aménagement de l'opération «la pépinière » au Port ;
- **VALIDE** le projet de convention ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention.

Délibération n° 2014-003/B1-003

AMENAGEMENT-PLANIFICATION ET PROSPECTIVE – Plan Intercommunal de Lutte contre l'Habitat Indigne (P.I.L.H.I.) : validation du plan financement d'une étude pré opérationnelle sur les secteurs de Bois de Nèfles et la Saline à Saint-Paul

Rapporteur : M. Edouard GOKALSING

Résumé : *Le Plan Intercommunal de Lutte contre l'Habitat Indigne a été mis en œuvre en Novembre 2012 avec la signature de la convention cadre d'une durée de 3 ans (2012-2015). L'objectif du dispositif est de mettre en place un plan d'action pertinent afin de résorber l'insalubrité sous toutes ses formes sur l'ensemble du territoire Ouest.*

L'équipe de suivi / animation du dispositif est opérationnelle depuis Juin 2013 et les premières actions ont été élaborées. Afin d'avoir une vision précise de l'insalubrité sur le territoire, il est nécessaire dès 2014 d'engager des études pré opérationnelles approfondies sur les sites prioritaires définis par les communes.

Il vous est donc proposé de statuer sur le plan de financement d'une étude pré opérationnelle sur Bois de Nèfles et la Saline, secteurs prioritaires du PILHI.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :

- **VALIDE** le plan de financement de l'étude pré opérationnelle de Bois de Nèfles et la Saline à Saint-Paul , estimée à 180 000 € HT, pour la mise en œuvre des actions 2014 du Plan Intercommunal de Lutte contre l'Habitat Indigne (PILHI), comme suit :
 - **Etat** : 144 000 € (80%)
 - **Commune** : 18 000 € (10%)
 - **TCO** : 18 000 € (10%)
- **AUTORISE** le Président à solliciter la subvention de l'Etat d'un montant de 144 000 € HT.

Délibération n° 2014-004/B1-004

AMENAGEMENT-PLANIFICATION ET PROSPECTIVE – Plan Intercommunal de Lutte contre l'Habitat Indigne (P.I.L.H.I.) : validation du plan financement d'une étude pré opérationnelle sur le secteur de Colimaçons les bas à Saint-Leu

Rapporteur : M. Edouard GOKALSING

Résumé : *Le Plan Intercommunal de Lutte contre l'Habitat Indigne a été mis en œuvre en novembre 2012 avec la signature de la convention cadre d'une durée de 3 ans (2012-2015).*

L'objectif du dispositif est de mettre en place un plan d'action pertinent afin de résorber l'insalubrité sous toutes ses formes sur l'ensemble du territoire Ouest.

L'équipe de suivi / animation du dispositif est opérationnelle depuis Juin 2013 et les premières actions ont été élaborées. Afin d'avoir une vision précise de l'insalubrité sur le territoire, il est nécessaire dès 2014 d'engager des études pré opérationnelles approfondies sur les sites prioritaires définis par les communes.

Il vous est donc proposé de statuer sur le plan de financement d'une étude pré opérationnelle sur Colimaçons les bas, secteur prioritaire du PILHI.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :

- **VALIDE le plan de financement de l'étude pré opérationnelle de Colimaçons Les Bas à Saint-Leu, estimée à 50 000 € HT, pour la mise en œuvre des actions 2014 du Plan Intercommunal de Lutte contre l'Habitat Indigne (PILHI), comme suit :**
 - **Etat : 40 000 € (80%)**
 - **Commune : 5 000 € (10%)**
 - **TCO 5 000 € (10%)**

- **AUTORISE le Président à solliciter la subvention de l'Etat d'un montant de 40 000 € HT.**

Délibération n° 2014-005/B1-005

AMENAGEMENT-PLANIFICATION ET PROSPECTIVE – Plan Intercommunal de Lutte contre l'Habitat Indigne (P.I.L.H.I.) : validation du plan financement d'une étude pré opérationnelle sur le secteur de Dos d'Ane à la Possession

Rapporteur : M. Edouard GOKALSING

Résumé : *Le Plan Intercommunal de Lutte contre l'Habitat Indigne a été mis en œuvre en Novembre 2012 avec la signature de la convention cadre d'une durée de 3 ans (2012-2015). L'objectif du dispositif est de mettre en place un plan d'action pertinent afin de résorber l'insalubrité sous toutes ses formes sur l'ensemble du territoire Ouest.*

L'équipe de suivi / animation du dispositif est opérationnelle depuis Juin 2013 et les premières actions ont été élaborées. Afin d'avoir une vision précise de l'insalubrité sur le territoire, il est nécessaire dès 2014 d'engager des études pré opérationnelles approfondies sur les sites prioritaires définis par les communes.

Il vous est donc proposé de statuer sur le plan de financement d'une étude pré opérationnelle sur Dos d'Ane, secteur prioritaire du PILHI.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :

- **VALIDE le plan de financement de l'étude pré opérationnelle de Dos d'Ane à La Possession, estimée à 130 000 € HT, pour la mise en œuvre des actions 2014 du Plan Intercommunal de Lutte contre l'Habitat Indigne (PILHI), comme suit :**
 - **Etat : 104 000 € (80%)**
 - **Commune : 13 000 € (10%)**
 - **TCO 13 000 € (10%)**

- **AUTORISE le Président à solliciter la subvention de l'Etat d'un montant de 104 000 € HT.**

Délibération n° 2014-006/B1-006

AMENAGEMENT-PLANIFICATION ET PROSPECTIVE – Plan Intercommunal de Lutte contre l’Habitat Indigne (P.I.L.H.I.) : validation du plan financement d’une étude pré opérationnelle sur le secteur de MontVert à Trois-Bassins

Rapporteur : M. Edouard GOKALSING

Résumé : *Le Plan Intercommunal de Lutte contre l’Habitat Indigne a été mis en œuvre en Novembre 2012 avec la signature de la convention cadre d’une durée de 3 ans (2012-2015). L’objectif du dispositif est de mettre en place un plan d’action pertinent afin de résorber l’insalubrité sous toutes ses formes sur l’ensemble du territoire Ouest.*

L’équipe de suivi / animation du dispositif est opérationnelle depuis Juin 2013 et les premières actions ont été élaborées. Afin d’avoir une vision précise de l’insalubrité sur le territoire, il est nécessaire dès 2014 d’engager des études pré opérationnelles approfondies sur les sites prioritaires définis par les communes.

Il vous est donc proposé de statuer sur le plan de financement d’une étude pré opérationnelle sur Montvert, secteur prioritaire du PILHI.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L’UNANIMITE :

- **VALIDE le plan de financement de l’étude pré opérationnelle de Monvert à Trois-Bassins, estimée à 140 000 € HT, pour la mise en œuvre des actions 2014 du Plan Intercommunal de Lutte contre l’Habitat Indigne (PILHI), comme suit :**

• Etat :	112 000 € (80%)
• Commune :	14 000 € (10%)
• TCO	14 000 € (10%)

- **AUTORISE le Président à solliciter la subvention de l’Etat d’un montant de 112 000 € HT.**

Délibération n° 2014-007/B1-007

AMENAGEMENT-PLANIFICATION ET PROSPECTIVE – Attribution d’un fonds de concours à la commune du Port concernant le financement d’une étude pré opérationnelle sur le quartier d’Ariste Bolon

Rapporteur : M. Edouard GOKALSING

Résumé : *Par délibération du Conseil Communautaire en date du 11 avril 2011, le TCO a défini les modalités d’attribution des fonds de concours relatifs aux équipements communaux afin d’améliorer la qualité paysagère et fonctionnelle du territoire. Sont éligibles, les dépenses liées aux études, aux travaux d’aménagement et à l’implantation de mobilier urbain sur l’espace public.*

Il vous est proposé de statuer sur la demande de la commune du Port qui sollicite un fonds de concours pour le financement d’une étude pré opérationnelle sur le quartier d’Ariste Bolon.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L’UNANIMITE :

- **AUTORISE l’attribution d’un fonds de concours à la commune du Port d’un montant de 29 515,31 € HT pour le financement d’une étude pré opérationnelle sur le quartier d’Ariste Bolon ;**

- **VALIDE** le projet de convention ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention.

Délibération n° 2014-008/B1-008

AMENAGEMENT-PLANIFICATION ET PROSPECTIVE – Demande de financement de la commune de Saint-Leu pour les travaux d’investissement du Centre d’Hébergement d’Urgence (CHU) de Saint-Leu

Rapporteur : M. Edouard GOKALSING

Résumé : *Il est proposé de statuer sur la demande de la commune de Saint-Leu qui sollicite un fonds de concours exceptionnel d’un montant de 367 835,84 € pour les travaux d’investissement du CHU de Saint-Leu.*

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L’UNANIMITE :

- **AUTORISE** l’octroi par le TCO d’un fonds de concours exceptionnel de **367 835,84 € HT** à la commune de Saint-Leu pour les travaux d’investissement du CHU de Saint-Leu ;
- **VALIDE** le projet de convention ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention.

Délibération n° 2014-009/B1-009

ANIMATION ET VALORISATION DU PATRIMOINE – Attribution d’une subvention à l’association « 974 Action » pour l’organisation de l’édition 2014 du « Raid’Av »

Rapporteur : M. Jacques DOBARIA

Résumé : *L’association « 974 Action » sollicite auprès du TCO une subvention de 18 000 € pour la mise en place d’un raid multiactivités de nature intitulé « Raid’Av 974 ». Cette manifestation se déroulera du 12 au 16 mai 2014 pour des jeunes de 14 à 16 ans sur l’ensemble des communes de l’Ouest.*

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L’UNANIMITE :

- **AUTORISE** l’octroi d’une subvention d’un montant de treize mille euros (13 000 €) à l’association « 974 action » pour la mise en place du « Raid’av 974 », au titre de l’exercice 2014 ;
- **VALIDE** le projet de convention ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention.

Délibération n° 2014-010/B1-010

ANIMATION ET VALORISATION DU PATRIMOINE – Attribution d’une subvention à l’Association Culturelle et Sportive de Trois-Bassins (ACSTB) pour l’organisation de l’édition 2014 de la « Trans-Bassinoise »

Rapporteur : M. Jacques DOBARIA

Résumé : *L’association ACSTB (Association Culturelle et Sportive de Trois-Bassins) organise, le samedi 19 avril 2014, une course de montagne intitulée la « Trans-Bassinoise ». Il s’agit d’une nouvelle manifestation sportive regroupant deux courses (1 trail court de 37 km et 1 trail long de 70 km) et se déroulant sur le territoire de Trois-Bassins, Saint-Paul et Saint-Leu et pour laquelle l’association sollicite auprès du TCO une subvention de 9 000 € pour le trail long.*

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L’UNANIMITE :

- **AUTORISE** l’octroi d’une subvention d’un montant de quatre mille euros (4 000 €) à l’ « Association Culturelle et Sportive de Trois-Bassins » (ACSTB) pour la mise en place d’un trail long de 70 km, dans le cadre de la « Trans-Bassinoise », au titre de l’exercice 2014 ;
- **VALIDE** le projet de convention ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention.

Délibération n° 2014-011/B1-011

ANIMATION ET VALORISATION DU PATRIMOINE – Attribution d’une subvention à l’association « Base Nautique des Mascareignes » pour la mise en place de « Cap au large » au titre de l’exercice 2014

Rapporteur : M. Jacques DOBARIA

Résumé : *La « Base Nautique des Mascareignes », en collaboration avec la Ligue Réunionnaise de Voile et ses clubs affiliés, souhaite mettre en place « Cap au large » du 1^{er} au 3 août 2014. Cette manifestation sportive a pour but de promouvoir les activités nautiques auprès des jeunes et des familles des cinq communes du TCO. Afin de mener à bien son projet, l’association sollicite le TCO pour l’attribution d’une subvention de 12 000 euros.*

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L’UNANIMITE :

- **AUTORISE** l’octroi d’une subvention d’un montant de dix mille euros (10 000 €) à l’association « Base Nautique des Mascareignes » pour la mise en place de « Cap au large », au titre de l’exercice 2014 ;
- **VALIDE** le projet de convention ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention.

Délibération n° 2014-012/B1-012

ANIMATION ET VALORISATION DU PATRIMOINE – Attribution d'une subvention au Club d'Athlétisme de La Possession (CAPOSS) pour l'organisation de l'édition 2014 de la « Fête du trail »

Rapporteur : M. Jacques DOBARIA

Résumé : *L'association CAPOSS (Club d'Athlétisme de la Possession) renouvelle la manifestation sportive intitulée « Le Trail de Minuit ». Cet événement est classé en championnat de trail par la Ligue Réunionnaise d'Athlétisme. Il s'agit de mettre en place une « Fête du trail » durant le week-end des 7 et 8 juin 2014, pour tout public. Afin de mener à bien cette action, l'association sollicite le TCO pour une participation financière à hauteur de 10 000 €.*

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :

- **AUTORISE** l'octroi d'une subvention d'un montant de cinq mille euros (5 000 €) à l'association « CAPOSS » pour la mise en place du « Trail de minuit », au titre de l'exercice 2014 ;
- **VALIDE** le projet de convention ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention.

Délibération n° 2014-013/B1-013

ANIMATION ET VALORISATION DU PATRIMOINE – Attribution d'une subvention à l'association «Tipa Tipa» pour la mise en place de la 4ème édition des « Trail et semi-trail du Grand Ouest », au titre de l'exercice 2014

Rapporteur : M. Jacques DOBARIA

Résumé : *Comme chaque année, l'association « Tipa Tipa » souhaite mettre en place la manifestation sportive « Trail Grand Ouest » composée de deux courses qui se dérouleront le 2 août 2014 :*

- *Le trail de 60 km, du Port jusqu'au Plate Saint-Leu ;*
- *Le semi-trail de 30 km, du Port jusqu'au Maïdo.*

L'événement s'inscrit dans une démarche de valorisation des sports de nature, mais également du territoire de la côte ouest. En effet, pour 2014, les manifestations s'intègrent toujours dans l'organisation globale de « Cap à l'ouest ».

Pour la mise en œuvre du trail édition 2014, l'association sollicite le TCO pour une subvention d'un montant de 24 000 €.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :

- **AUTORISE** l'octroi d'une subvention d'un montant de dix-sept mille euros (17 000 €) à l'association « Tipa Tipa » pour la mise en place du « Trail et du semi-trail du Grand Ouest », au titre de l'exercice 2014.
- **VALIDE** le projet de convention ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention.

Délibération n° 2014-014/B1-014

ANIMATION ET VALORISATION DU PATRIMOINE – Octroi d'une dotation de 500 000 € à la Régie d'Enseignements Artistiques au titre de l'année 2014

Rapporteur : M. Benjamin THOMAS

Résumé : *Le conseil communautaire du 24 juin 2013 a créé une régie, dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière et chargée de la mise en œuvre et de la gestion des enseignements artistiques du TCO. Le premier Conseil d'Administration s'est tenu en novembre 2013 et a désigné Madame Christine Grondin, présidente de la Régie. Madame Sylvie Comorassamy en est la Vice-présidente. Le directeur et l'administratrice de la Régie ont, eux, été recrutés en décembre 2013. La structure peut donc désormais fonctionner de manière autonome, il convient de leur octroyer une dotation évaluée à cinq cent mille euros (500 000€) pour l'exercice 2014.*

A L'ISSUE DES DEBATS, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :

- **AUTORISE l'octroi d'une dotation annuelle de cinq cent mille euros (500 000 €) à la Régie d'enseignements artistiques du TCO, au titre de l'exercice 2014.**

Délibération n° 2014-015/B1-015

ANIMATION ET VALORISATION DU PATRIMOINE – Attribution d'une subvention à l'Association Culturelle du Théâtre sous les Arbres (A.C.T.A.) pour la mise en œuvre de son programme d'actions culturelles au titre de l'exercice 2014

Rapporteur : M. Benjamin THOMAS

Résumé : *L'« Association Culturelle du Théâtre sous les Arbres » (A.C.T.A.) gère un théâtre en plein air situé dans la ville du Port. A ce titre, elle accueille un certain nombre de spectacles professionnels et amateurs. L'association dispense également des formations, de l'enseignement et de la pratique théâtrale. Afin de mettre en œuvre son programme d'actions 2014, elle sollicite le TCO pour un soutien financier de trente mille euros (30 000 €).*

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :

- **AUTORISE l'octroi d'une subvention d'un montant de vingt-cinq mille euros (25 000 €) à l'« Association Culturelle du Théâtre sous les Arbres » (A.C.T.A.) pour la mise en place de son programme d'actions culturelles, au titre de l'exercice 2014 ;**
- **VALIDE le projet de convention ;**
- **AUTORISE le Président à signer la convention.**

Délibération n° 2014-016/B1-016

ANIMATION ET VALORISATION DU PATRIMOINE – Attribution d’une subvention à l’Association des Enseignants Documentalistes de la Réunion (ADBEN) pour l’organisation de la 6ème édition du « Salon du Livre de Jeunesse de l’Océan Indien » en octobre 2014

Rapporteur : M. Benjamin THOMAS

Résumé : Depuis 2005, « ADBEN-Réunion » organise, une année sur deux, le « Salon du Livre de Jeunesse de l’Océan Indien » à destination des écoles maternelles et primaires, des collèges et des lycées de l’Ouest.

A ce titre, l’association sollicite auprès du TCO une subvention d’un montant de quarante mille euros (40 000 €) pour la mise en place de ce salon, au titre de l’exercice 2014.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L’UNANIMITE :

- **AUTORISE** l’octroi d’une subvention de trente mille euros (30 000 €) à l’association « ADBEN-Réunion » pour la mise en place de la sixième édition du « Salon du Livre de Jeunesse de l’Océan Indien », au titre de l’exercice 2014 ;
- **VALIDE** le projet de convention ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention.

Délibération n° 2014-017/B1-017

ANIMATION ET VALORISATION DU PATRIMOINE – Attribution d’une subvention à l’Association de Gestion des Manifestations pour la mise en œuvre de son programme jeune public et l’accompagnement à la professionnalisation des artistes amateurs et émergents, pour l’exercice 2014

Rapporteur : M. Benjamin THOMAS

Résumé : L’ « Association de Gestion des Manifestations » (AGEMA) gère le « Kabardock », un équipement culturel de haut niveau, labellisé « Scène de Musiques Actuelles » (SMAC). Depuis 2007, le TCO soutient le travail accompli par l’association dans le domaine du spectacle vivant et de la décentralisation sur tout le territoire. Pour 2014, elle sollicite une subvention d’un montant de cent mille euros (100 000 €) pour la poursuite de son action culturelle en faveur du jeune public et de son implication dans la professionnalisation des artistes de notre territoire.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L’UNANIMITE :

- **AUTORISE** l’octroi d’une subvention de cent mille euros (100 000 €) à l’Association des Gestion des Manifestations pour la mise en place de son programme jeune public et l’accompagnement à la professionnalisation des artistes amateurs et émergents, pour l’exercice 2014 ;
- **VALIDE** le projet de convention ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention.

Délibération n° 2014-018/B1-018

ANIMATION ET VALORISATION DU PATRIMOINE – Attribution d'une subvention à l'association « An Grèn Koulèr / écritures sociales », pour la mise en place de son programme d'actions culturelles, au titre de l'exercice 2014

Rapporteur : M. Benjamin THOMAS

Résumé : *L'association « An Grèn Koulèr » œuvre dans le domaine de l'insertion sociale, notamment par la culture : mise en place d'ateliers d'écriture sociale, de conférences et de cercles de paroles, à destination d'un public de jeunes en rupture, de personnes au chômage et de non lecteurs.*

Elle a également recréé du lien social entre les parents et les adolescents, en mettant en place des activités culturelles au cœur même des collèges Teixeira da Motta à la Possession et Jean Hinglo au Port. L'association propose de renouveler ce type d'actions à destination de personnes se trouvant dans des situations en risque d'exclusion. A ce titre, elle sollicite le TCO pour l'octroi d'une subvention de vingt-sept mille deux cents euros (27 200 €), pour la mise en place de son programme d'actions 2014.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :

- **AUTORISE** l'octroi d'une subvention de dix mille euros (10 000 €) à l'association « An Grèn Koulèr », pour la mise en place des actions n° 2, 3 et 4 (« Ateliers nomades », « Mi vi ! té ! » et « Facteurs de vie sociales, psy no mad ») de son programme d'actions, au titre de l'exercice 2014 ;
- **VALIDE** le projet de convention ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention.

Délibération n° 2014-019/B1-019

ANIMATION ET VALORISATION DU PATRIMOINE – Attribution d'une subvention à l'Association de Gestion des Manifestations (AGEMA), à l'Association de Gestion du Séchoir et à la Régie Espace Leconte de Lisle (R.E.L.L.) pour la mise en place du projet commun de soutien à la jeune création « Békali », au titre de l'exercice 2014

Rapporteur : M. Benjamin THOMAS

Résumé : *Depuis 2011, « Kabardock », « Le Séchoir » et « Léspas » travaillent ensemble à travers le dispositif « Békali ». Le principe consiste à mutualiser leurs moyens et expertises pour soutenir chaque année, trois formations artistiques réunionnaises en émergence. Ainsi, les artistes sont accueillis en résidence sur une des trois structures, bénéficient d'une coproduction et leur spectacle en création est préacheté pour être diffusé ultérieurement dans chacune des trois salles. Chaque projet comprend également un volet « action culturelle ». Pour ce projet original, chacune des structures sollicite auprès du TCO une subvention d'un montant de trente et un mille euros (31 000 €) soit un total de quatre vingt treize mille euros (93 000 €) pour l'ensemble de l'opération.*

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :

- **AUTORISE** l'octroi d'une subvention globale de quatre vingt trois mille cent euros (83 100 €), au titre de l'exercice 2014, pour la réalisation d'un projet commun de soutien à la jeune création « Békali », soit vingt-sept mille sept

cents euros (27 700 €) à chacune des associations : l'Association de Gestion des Manifestations (AGEMA), l'Association de Gestion du Séchoir, la Régie Espace Culturel Leconte de Lisle ;

- **VALIDE le projet de convention ;**
- **AUTORISE le Président à signer la convention.**

Délibération n° 2014-020/B1-020

ANIMATION ET VALORISATION DU PATRIMOINE – Attribution d'une subvention à l'association « Cheminements » pour la mise en place d'un événementiel autour des arts plastiques d'expression contemporaine, intitulé « Nuit d'Art de la Pleine Lune », au titre de l'exercice 2014

Rapporteur : M. Benjamin THOMAS

Résumé : *L'association « Cheminements » produit un événementiel autour des arts plastiques d'expression contemporaine en organisant la « Nuit d'Art de la Pleine Lune ». Cet événement se déroule au mois de juin au Musée de Villèle à Saint-Gilles-les-Hauts. Le public sera invité, lors d'une nuit de pleine lune, à assister aux performances ou réalisations d'artistes invités. En amont de cette manifestation, des résidences d'artistes se déroulent en milieu scolaire et auprès de la population du quartier de Villèle. Ces travaux sont eux aussi restitués au musée de Villèle. Pour mener à bien son projet, l'association « Cheminements » sollicite une subvention de dix mille euros (10 000 €) auprès du TCO.*

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :

- **AUTORISE l'octroi d'une subvention de dix mille euros (10 000 €) à l'association « Cheminements » pour la mise en place de la « Nuit d'Art de la Pleine Lune », au titre de l'exercice 2014 ;**
- **VALIDE le projet de convention ;**
- **AUTORISE le Président à signer la convention.**

Délibération n° 2014-021/B1-021

ANIMATION ET VALORISATION DU PATRIMOINE – Attribution d'une subvention à la « Régie Espace Leconte de Lisle » (R.E.L.L.), au titre de l'exercice 2014, pour un soutien sur les axes suivants : diffusion de spectacles à destination du jeune public, résidences d'artistes, spectacles en décentralisation et une politique tarifaire adaptée

Rapporteur : M. Benjamin THOMAS

Résumé : *La « Régie Espace Leconte de Lisle » (R.E.L.L.) est un établissement public en régie autonome personnalisée. Elle a pour mission, entre autres, la gestion de l'Espace Culturel Leconte de Lisle. Elle souhaite développer plusieurs actions sur le territoire : résidences d'artistes émergents, représentations scolaires, opération « Il était une fois les vacances ! », décentralisation dans les hauts du territoire avec facilités de transport, réservation d'un quota de places pour les personnes du territoire bénéficiant de minima sociaux, tarif réduit pour les lycéens et collégiens du territoire. Pour ce faire, la R.E.L.L. sollicite une subvention d'un montant de cent mille euros (100 000 €).*

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :

- **AUTORISE** l'octroi d'une subvention de cent mille euros (100 000 €) à la « Régie Espace Leconte de Lisle » (R.E.L.L.) pour un soutien sur les axes suivants : diffusion de spectacles à destination du jeune public, résidences artistiques, spectacles en décentralisation et une politique tarifaire adaptée, au titre de l'exercice 2014 ;
- **VALIDE** le projet de convention ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention.

Délibération n° 2014-022/B1-022

ANIMATION ET VALORISATION DU PATRIMOINE – Attribution d'une subvention à l'association « Mov_A - Association culturelle » pour l'organisation de l'édition 2014 du festival « Danse Péi »

Rapporteur : M. Benjamin THOMAS

Résumé : Pour la quatrième année consécutive, le festival international de danse en paysages urbains intégrera les espaces publics des cinq communes du TCO. A ce titre, l'association sollicite auprès du TCO une subvention d'un montant de trente deux mille deux cent dix euros (32 210 €).

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :

- **AUTORISE** l'octroi d'une subvention de vingt-cinq mille euros (25 000 €) à l'association « MOV_A – Association Culturelle » pour la mise en place de la 4ème édition du festival « Danse Péi », au titre de l'exercice 2014 ;
- **VALIDE** le projet de convention ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention.

Délibération n° 2014-023/B1-023

ANIMATION ET VALORISATION DU PATRIMOINE – Attribution d'une subvention à l'association « Nakiyava » pour l'organisation de la 3ème édition du festival « Opus Pocus », au titre de l'exercice 2014

Rapporteur : M. Benjamin THOMAS

Résumé : L'association « Nakiyava », créée en novembre 2008, porte un projet intitulé « Opus Pocus, un instrument, des musiques » destiné à être pérennisé. Chaque année, ce projet met l'accent sur un instrument de musique différent. L'édition 2014 s'articule autour des cuivres, très présents localement et dans l'Océan Indien. A ce titre, l'association sollicite auprès du TCO une subvention d'un montant de trente mille euros (30 000 €) pour la mise en place de son festival, au titre de l'exercice 2014.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :

- **AUTORISE** l'octroi d'une subvention de trente mille euros (30 000 €) à l'association « Nakiyava » pour la mise en place de la troisième édition du festival « Opus Pocus », au titre de l'exercice 2014 ;
- **VALIDE** le projet de convention ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention.

Délibération n° 2014-024/B1-024

ANIMATION ET VALORISATION DU PATRIMOINE – Attribution d'une subvention au « Pôle Régional des Musiques Actuelles » (PRMA) pour l'aide à la création et au soutien à la diffusion musicale, au titre de l'exercice 2014

Rapporteur : M. Benjamin THOMAS

Résumé : Le « Pôle Régional des Musiques Actuelles » (PRMA) s'est nouvellement installé sur la ville du Port. Il œuvre depuis plus de quinze années à la structuration de la filière musique en soutenant les musiciens et producteurs de toute l'île. Le « PRMA » sollicite le soutien financier du TCO sur deux de ses dispositifs : « Tournée générale » et « Résa », au titre de l'exercice 2014.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :

- **AUTORISE** l'octroi d'une subvention d'un montant de dix mille euros (10 000 €) au PRMA (Pôle Régional des Musiques Actuelles), pour soutenir les dispositifs « Tournée générale » et « Résa », au titre de l'exercice 2014.
- **VALIDE** le projet de convention ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention.

Délibération n° 2014-025/B1-025

ANIMATION ET VALORISATION DU PATRIMOINE – Attribution d'une subvention à l'« Association de Gestion du Séchoir » pour la réalisation de son programme d'actions culturelles : diffusion de spectacles, soutien à la création locale, programmation gratuite de spectacles pendant le « Leu Tempo Festival », projets de décentralisation sur le territoire, au titre de l'exercice 2014

Rapporteur : M. Benjamin THOMAS

Résumé : L'« Association de Gestion du Séchoir », basée sur la commune de Saint-Leu, gère « Le K » et « Le Séchoir », scène conventionnée. Depuis 2007, le TCO soutient financièrement cette association pour le développement de ses projets culturels. Pour l'exercice 2014, la programmation du Séchoir comprend un volet de diffusion de spectacles gratuits dans l'espace public du « Leu Tempo Festival », la diffusion de spectacles hors les murs et la mise en place d'ateliers, sur l'ensemble du Territoire de la Côte Ouest. Afin de réaliser son projet 2014, l'association sollicite le TCO pour l'octroi d'une subvention de cent mille euros (100 000 €).

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :

- **AUTORISE** l'octroi d'une subvention de cent mille euros (100 000 €) à l' « Association de Gestion du Séchoir », pour un soutien sur les axes suivants : diffusion de spectacles, soutien à la création locale, programmation gratuite de spectacles pendant « Leu Tempo Festival », projets de décentralisation, au titre de l'exercice 2014 ;
- **VALIDE** le projet de convention ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention.

Délibération n° 2014-026/B1-026

ANIMATION ET VALORISATION DU PATRIMOINE – Attribution d'une subvention aux « Théâtres Départementaux de la Réunion » (TDR) pour accompagner le projet « Accès du jeune public du TCO au TEAT Plein Air », au titre de l'exercice 2014

Rapporteur : M. Benjamin THOMAS

Résumé : Les « TDR » gèrent deux lieux de diffusion importants de l'île dont le « TEAT Plein Air » de Saint-Gilles, récemment classé Monument Historique et Patrimoine remarquable du XX^{ème} siècle. L'appropriation de ce lieu emblématique par notre population reste un objectif prioritaire pour le TCO. En travaillant au niveau des publics scolaires, notre institution s'inscrit dans une démarche volontariste d'accessibilité symbolique de la culture par le plus grand nombre. Pour mener à bien ce projet d'accès du jeune public du TCO au « TEAT Plein Air », les TDR sollicitent le TCO pour l'octroi d'une subvention d'un montant de vingt cinq mille euros (25 000 €).

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :

- **AUTORISE** l'octroi d'une subvention de vingt-cinq mille euros (25 000 €) aux Théâtres Départementaux de la Réunion (TDR), pour soutenir le projet d'accès du jeune public du TCO au « TEAT Plein Air » de Saint-Gilles, au titre de l'exercice 2014.
- **VALIDE** le projet de convention ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention.

Délibération n° 2014-027/B1-027

ANIMATION ET VALORISATION DU PATRIMOINE – Attribution d'une subvention à l'association « Théâtre des Alberts » pour l'organisation de la 5ème édition du festival « Tam Tam » du 6 au 29 octobre 2014

Rapporteur : M. Benjamin THOMAS

Résumé : Le festival « Tam Tam » se déroule, pour la cinquième année consécutive, sur les 5 communes du TCO. A ce titre, le « Théâtre des Alberts » sollicite auprès du TCO une subvention d'un montant de quatre vingt mille euros (80 000 €).

A L'ISSUE DES DEBATS, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :

- **AUTORISE** l'octroi d'une subvention de soixante mille euros (60 000 €) au « Théâtre Des Alberts » pour la mise en place de la cinquième édition du festival « Tam Tam », au titre de l'exercice 2014 ;
- **VALIDE** le projet de convention ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention.

Délibération n° 2014-028/B1-028

ECONOMIE-INSERTION – Transfert au TCO de la maîtrise d'ouvrage de la commune du Port pour la réfection du giratoire et de ses abords, situé en entrée de la ZAC environnement, dans le cadre de l'aménagement de l'Eco parc au Port

Rapporteur : M. Patrice LAURIOL

Résumé : La ZAC Environnement-Eco parc a été transférée au Territoire de la Côte Ouest en date du 26 août 2004. Une attention particulière est requise sur la qualité architecturale et paysagère de cette zone, qui, au-delà d'activités traitant principalement des déchets, se doit d'être attractive, et respectueuse de l'environnement. Les ¾ du parc d'activité sont aménagés et il est nécessaire de donner un signal fort à l'entrée du parc.

Par ailleurs, le giratoire situé en face de l'Eco parc est le seul accès existant. Ce giratoire est dégradé et présente des risques pour les véhicules qui l'empruntent. Des travaux urgents sont nécessaires. Le volume des trafics du boulevard de la marine et du giratoire d'entrée de ZAC concerne très majoritairement les équipements actuels et futurs du TCO (Eco parc, équipement de traitement des déchets, darse de plaisance...) qui pourrait préfigurer d'un transfert de cette voirie à l'intercommunalité. Il est proposé que le TCO intègre l'ensemble des aménagements concernés dans le programme de travaux de l'Eco parc, dont la dernière tranche est prévue pour 2014, par le biais d'un transfert de maîtrise d'ouvrage de la Ville du Port au TCO.

A L'ISSUE DES DEBATS, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :

- **AUTORISE**, en application de l'article II de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, le transfert au TCO, dans le cadre de la réalisation en 2014 des travaux d'aménagement de la ZAC Environnement –Eco parc par la SODIAC (concessionnaire), de la maîtrise d'ouvrage des travaux suivants :
 - o **travaux de réfection du giratoire conduisant à la ZAC Environnement-Eco parc et aménagement de ses abords (selon plan en annexe), relevant de la compétence de la commune du Port.**
- **VALIDE** le projet de convention de transfert de maîtrise d'ouvrage fixant les conditions d'organisation du transfert et de réalisation des travaux;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention.

Délibération n° 2014-029/B1-029**ECONOMIE-INSERTION – Zone artisanale de l'Eperon : acquisition foncière et participation du TCO au financement de l'opération****Rapporteur : M. Patrice LAURIOL**

Résumé : La Zone Artisanale de l'Eperon se situe en partie basse du village de l'Eperon, en amont de l'échangeur de la route des Tamarins, et est incluse dans le périmètre de la ZAC du même nom. La zone a été déclarée d'intérêt communautaire par le Conseil Communautaire du 4 novembre 2013. La SEDRE, concessionnaire de la ZAC, a engagé des études pour la mise en œuvre d'un projet qui consiste en la réalisation d'ateliers à loyers plafonnés (7€/m²) destinés à des petites et moyennes entreprises artisanales de production.

Le montage pour la réalisation de l'opération est le suivant : acquisition par le TCO du terrain d'assiette (d'une superficie de 32 000 m² environ) pour un montant estimé à 1 235 074 euros et une participation d'équilibre du TCO de 1 251 328 euros.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :

- **AUTORISE** l'acquisition du terrain d'assiette de l'opération zone artisanale de l'Eperon (parcelles CX 751, CX 846p, CX 243p, CX 749p, CX 755p) par le TCO pour un montant de 1 235 074 euros ;
- **VALIDE** le plan de financement prévisionnel de l'opération (hors foncier) suivant :

FINANCEMENT (hors foncier)		
SUBVENTION	52,2%	5 761 596
<i>Dont part FEDER</i>	26,1%	2 880 798
<i>Dont part Région</i>	26,1%	2 880 798
EMPRUNT	30%	3 000 000
<i>PARTICIPATION TCO SOLLICITEE</i>	17,8%	1 251 328
TOTAL	100%	10 012 925

ainsi que la participation du TCO à l'équilibre de l'opération, en contrepartie des fonds européens, pour un montant de 1 251 328 euros.

Délibération n° 2014-030/B1-030**ECONOMIE-INSERTION – Validation du plan de financement pour l'évaluation économique et réglementaire du projet GIROVAR****Rapporteur : M. Patrice LAURIOL**

Résumé : Le projet GIROVAR, visant à valoriser les résidus organiques, est en phase d'évaluation économique et réglementaire. Cette action bénéficie d'un financement européen FEDER. Le plan de financement initial avait été validé par la CCP du 08/08/2013 et par le bureau communautaire du 02/09/2013. Suite à un désengagement du Conseil Général sur le cofinancement des actions du PDEDMA (Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés), il est nécessaire de délibérer sur un plan de financement modifié.

A L'ISSUE DES DEBATS, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :

- **VALIDE le nouveau plan de financement de l'évaluation économique et réglementaire du projet GIROVAR, comme suit :**

Ressources	Montant Euros HT	% (HT)
FEDER	19 884	60
AUTRES PUBLICS (ADEME)	3 314	10
TCO	9 942	30
TOTAL	33 140	100

Délibération n° 2014-031/B1-031

ECONOMIE-INSERTION – Programmation des actions 2014 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale du TCO et octroi d'une subvention à la Mission Intercommunale Ouest

Rapporteur : M. Jean-Luc BEGUE

Résumé : *Le TCO a signé en 2007 avec l'Etat un Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS), qui est prolongé par avenant jusqu'au 31 décembre 2014. Le programme d'actions est établi annuellement. Pour 2014, la programmation a été validée par le comité de pilotage qui s'est tenu le 17 décembre 2013. Le montant total de la programmation s'élève à 284 000 € : la participation financière de l'Etat (ACSé) est de 74 000 € ; celle du TCO est de 210 000 €. Il s'agit de valider la programmation des actions et des financements afférents, ainsi que l'attribution d'une subvention de 150 000 € à la Mission Intercommunale Ouest pour le portage de la mission « coordination des plates-formes de services ».*

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :

- **VALIDE la programmation 2014 des actions du Contrat Urbain de Cohésion Sociale du TCO et des financements afférents au titre de l'année 2014, comme suit :**

Actions	Part Etat (ACSé)	Part TCO	Total
Mission du Chef de projet Emploi Insertion Développement économique		60 000	60 000
Coordination des plates- formes de services	74 000	150 000	224 000
TOTAL en €	74 000 €	210 000 €	284 000 €

- **AUTORISE l'octroi d'une subvention de 150 000 € à la Mission Intercommunale Ouest (M.IO.) pour le portage de l'action intitulée « coordination des plates-formes de services » au titre de l'année 2014 ;**
- **APPROUVE le projet de convention ;**
- **AUTORISE le Président à signer la convention.**

Délibération n° 2014-032/B1-032

ECONOMIE-INSERTION – Programmation 2014 du PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) du TCO

Rapporteur : M. Jean-Luc BEGUE

Résumé : *Un avenant de prolongation au protocole PLIE (2009-2013) a été signé entre le TCO et l'Etat pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014. La continuité du suivi des participants pourra donc être assurée dans l'attente de la signature d'un nouveau protocole qui couvrira la période 2014/2020, selon la programmation des fonds européens. La programmation des actions a été validée par le comité de pilotage qui s'est tenu le 17 décembre 2013. Il s'agit de valider cette programmation, jointe dans le tableau en annexe, sous réserve de l'octroi des financements européens FSE.*

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :

- **VALIDE** la programmation 2014 du Plan local pour l'Insertion et l'Emploi du TCO, selon le tableau récapitulatif ci-après, pour un montant maximal de 1 401 234 euros ;
- **AUTORISE** le Président à solliciter le financement FSE et à signer tout acte relatif à cette affaire.

Délibération n° 2014-033/B1-033

ECONOMIE-INSERTION – Octroi d'une subvention à BAC REUNION dans le cadre de l'atelier chantier d'insertion de récupération, réparation et location de vélos

Rapporteur : M. Jean-Luc BEGUE

Résumé : *En 2012, suite à un appel à projets du TCO, l'association Bac Réunion a été retenue pour mettre en œuvre un atelier chantier d'insertion (ACI) de récupération, réparation et location de vélos. Le chantier a démarré en décembre 2012 avec la participation financière du TCO. Aujourd'hui, l'ACI est conventionné par l'Etat pour une seconde année. Il s'agit pour le TCO, de valider l'octroi d'une subvention à Bac Réunion pour le portage de l'ACI en 2014.*

A L'ISSUE DES DEBATS, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :

- **AUTORISE** l'octroi d'une subvention de 82 406 € à Bac Réunion au titre de l'année 2014 pour la réalisation de « l'ACI Vélos » ; la subvention se décomposant comme suit :
 - une subvention en numéraire d'un montant de 72 406 €, pour le financement des postes tels que résiduels de salaires, encadrement technique, frais de gestion ;
 - une subvention en nature, équivalente à 10 000 €, correspondant à la mise à disposition d'un véhicule devant servir à la collecte des vélos.
- **AUTORISE** le Président à signer la convention.

Délibération n° 2014-034/B1-034

ECONOMIE-INSERTION – Attribution d’une subvention à la société coopérative d’intérêt collectif ECOLANGE 974

Rapporteur : M. Jean-Luc BEGUE

Résumé : *La société coopérative d’intérêt collectif Ecolange 974 fabrique et commercialise (vente et location) des changes lavables à La Réunion. Dans le cadre du développement de son activité, la structure sollicite une subvention de 22 000 € auprès du TCO.*

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L’UNANIMITE :

- **AUTORISE l’octroi d’une subvention de 22 000 € à la SCIC Ecolange dans le cadre du développement de son activité au titre de l’année 2014 ;**
- **APPROUVE le projet de convention ;**
- **AUTORISE le Président à signer la convention.**

Délibération n° 2014-035/B1-035

ECONOMIE-INSERTION – Octroi d’une subvention à l’association Zot Avenir dans le cadre de la mise en œuvre sur l’ouest d’un atelier chantier d’insertion ayant une activité de type « ressourcerie »

Rapporteur : M. Jean-Luc BEGUE

Résumé : *En septembre 2013, le TCO a lancé un appel à projets pour la mise en œuvre d’une ressourcerie sur l’ouest. Suite à l’étude des candidatures, la collectivité a décidé de soutenir, dans un premier temps, l’association Zot avenir, qui souhaite démarrer une activité de ressourcerie sous forme d’atelier chantier d’insertion (ACI) dès le début de 2014. La structure qui sera mise en place, pourrait correspondre aux prémices d’une ressourcerie telle que celle envisagée par le TCO. Le projet a obtenu l’accord du comité départemental d’insertion par l’activité économique et pourrait démarrer en février 2014, dans un local situé au Port, avec 12 bénéficiaires en insertion, recrutés sur les 5 communes de l’ouest. Il s’agit d’autoriser l’octroi d’une subvention à l’ACI porté par Zot Avenir, au titre de l’année 2014.*

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L’UNANIMITE :

- **AUTORISE l’octroi d’une subvention de 88 600 €, à Zot Avenir au titre de l’année 2014 dans le cadre de la mise en œuvre d’un ACI ayant une activité de type « ressourcerie » ;**
- **APPROUVE le projet de convention ;**
- **AUTORISE le Président à signer la convention.**

Délibération n° 2014-036/B1-036

ENVIRONNEMENT – Approbation des plans de financement modifiés relatifs :

- à la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des anciennes décharges de Cambaie et du Port,
- à l'acquisition d'engins pour les sites de traitement des déchets verts,
- à l'acquisition de bornes d'apport volontaire,
- à la fourniture de bacs de collecte sélective.

Rapporteur : M. Philippe LUCAS

Résumé : Le Bureau Communautaire, dans ses séances du 1^{er} juillet 2013 et du 18 novembre 2013, avait validé des plans de financement relatifs aux opérations de réhabilitation des anciennes décharges de Cambaie et du Port, d'acquisition d'engins, de bornes d'apport volontaire et de bacs de collecte sélective.

Ces plans prévoyaient une contribution du TCO de 573 045,16€ HT et des co-financements à hauteur de 1 745 580,64€ HT (FEDER pour 1 391 175,48€, Département pour 231 862,58€ et l'ADEME pour 122 542,58).

Le Département ayant informé en janvier 2014 qu'il ne se positionnait plus comme co-financier sur ces dossiers, les plans de financement ont dû être modifiés pour prendre en compte ce désistement. Le coût supplémentaire pour le TCO est de 151 842,58 €.

Il est demandé au Bureau communautaire de valider ces plans de financement modifiés.

A L'ISSUE DES DEBATS, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :

- **VALIDE** les plans de financement modifiés, comme décrits ci-après,
- **AUTORISE** le président du TCO à solliciter l'obtention des subventions auprès des partenaires financiers sur la base de ces montages financiers,
- **AUTORISE** le président du TCO à signer les conventions de subventions relatives à ces affaires avec les partenaires financiers cités ci-dessus.

Opérations	Montant dépenses éligibles	Co-financeurs	Plan de financement modifié
Réhabilitation ancienne décharge de Cambaie (Saint-Paul)	227 800,00 €	FEDER	136 680,00 €
		DEPARTEMENT	0,00 €
		ADEME	22 780,00 €
		TCO	68 340,00 €
Réhabilitation ancienne décharge du Port	300 000,00 €	FEDER	180 060,00 €
		DEPARTEMENT	0,00 €
		ADEME	30 000,00 €
		TCO	90 000,00 €
Acquisition d'engins	1 093 200,00 €	FEDER	655 920,00 €
		DEPARTEMENT	0,00 €
		ADEME	80 020,00 €
		TCO	357 260,00 €
Acquisition de bornes d'apport volontaire	222 345,80 €	FEDER	133 407,48 €
		DEPARTEMENT	0,00 €
		ADEME	22 234,58 €
		TCO	66 703,74 €
Fourniture de bacs de collecte sélective (2013-2015)	475 280,00 €	FEDER	285 168,00 €
		DEPARTEMENT	0,00 €
		ADEME	47 528,00 €
		TCO	142 584,00 €

Délibération n° 2014-037/B1-037

TRANSPORT – Adhésion à la centrale d’achat du transport public

Rapporteur : M. Virgil RUSTAN

Résumé : *L’association AGIR a créé en 2011 une Centrale d’achat ouverte aux Autorités organisatrices de transport. Il est proposé que le TCO adhère à cette centrale d’achat. Cette adhésion est gratuite. Le Bureau Communautaire est invité à valider ce principe d’adhésion.*

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L’UNANIMITE :

- **DECIDE** d’adhérer à la Centrale d’achat du Transport Public ;
- **AUTORISE** le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à l’exécution des présentes.

Délibération n° 2014-038/B1-038

TRANSPORT – Avenant n° 28 à la convention de DSP Kar’Ouest

Rapporteur : M. Virgil RUSTAN

Résumé : *Le projet d’avenant n°28 à la convention de DSP Kar’ouest est destiné à :*

- *Prendre en compte une modification de la formule de révision de la contribution forfaitaire suite à un changement d’identifiant sur un indice publié par l’INSEE*
- *Intégrer les prolongations de lignes de la desserte de la ZAC Portail ;*
- *Mettre à jour les inventaires A et B pour les biens mis à disposition et les renouvellements de véhicules ;*
- *Acter le principe de changement de gabarit pour les prochains renouvellements ;*
- *Formaliser la mise à disposition du point de vente Mairie Possession.*

Il est proposé au Bureau Communautaire d’autoriser la signature d’un avenant n°28 à la convention de DSP concernant ce changement.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L’UNANIMITE :

- **AUTORISE** le Président du TCO, ou son représentant, à signer l’avenant n°28 à la convention de délégation de service public pour l’exploitation des transports urbains.

Délibération n° 2014-039/B1-039

INVESTISSEMENTS ET PATRIMOINE – Acquisition de gré à gré des parcelles AX n° 58 et n° 59 au Port en vue de la constitution de réserves foncières dans le cadre de la réalisation du projet d’aménagement urbain d’ECOCITE insulaire et tropicale

Rapporteur : M. Jean-Marc GAMARUS

Résumé : *Le TCO a l’opportunité d’acquérir les parcelles AX 58 et AX 59, deux terrains stratégiques situés au Port d’une superficie de 1170 m², appartenant aux époux JUVENAL, au prix fixé par France Domaine, de 278 000 € (env. 237€/m²), pour les besoins de la réalisation du grand projet urbain d’ECOCITE insulaire et tropical.*

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :

- **APPROUVE** l'acquisition de gré à gré des parcelles AX n° 58 et 59 d'une superficie totale de 1170 m² situées sur la commune du Port, au profit du TCO, au prix de 278 000 €, conformément à l'évaluation de France Domaine.
- **AUTORISE** le Président à signer tous les actes relatifs à ces affaires.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2014 de la communauté d'agglomération aux chapitres et articles correspondants.

Délibération n° 2014-040/B1-040

INVESTISSEMENTS ET PATRIMOINE – Acquisition foncière de la parcelle AZ 172 (Ex 68p) pour la réalisation d'une voie de sortie de la ZAC 2000

Rapporteur : M. Jean-Marc GAMARUS

Résumé : Des travaux d'aménagement concernant la création d'un giratoire à proximité de la zone économique ZAC 2000 sont prévus, courant 2014, par la Région dans le cadre du programme Trans Eco Express. Une nouvelle voie communale de délestage se greffera sur le giratoire afin de désengorger la ZAC. La Région assurera la maîtrise d'ouvrage unique pour les deux opérations.

Le TCO et la commune du Port travaillent sur un programme de transfert de zones d'activités, que le conseil communautaire sera appelé à déclarer d'intérêt communautaire. La ZAC 2000 fera partie de ce programme.

Il est donc opportun pour le TCO d'acquérir directement l'emprise de la nouvelle voie auprès du propriétaire Mauvilac Réunion, pour un montant de 150 000 €.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :

- **APPROUVE** l'acquisition par le TCO d'une partie de la parcelle AZ 172, d'une superficie de 1 652 m² au prix de 150 000 €, conformément à l'avis des domaines.
- **AUTORISE** le Président ou tout vice-Président habilité à signer tous les actes correspondants.

Délibération n° 2014-041/B1-041

INVESTISSEMENTS ET PATRIMOINE – ZAC FAC – Technoport : acquisition des parcelles bc 351p et bc 342p à la commune Du Port

Rapporteur : M. Jean-Marc GAMARUS

Résumé : Le projet de FAC technoport relève manifestement de l'intérêt communautaire. En attente du transfert de cette opération, le TCO a l'opportunité d'en maîtriser le foncier soit 26 996 m² à 60 €/m² pour un total d'environ 1 620 000 €.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :

- **APPROUVE** la vente des parcelles BC 342 p et 351 p pour une superficie approximative de 26 996 m² au prix de 60 € / m² ;
- **AUTORISE** le Président ou tout vice-Président habilité à signer tous les actes correspondants.

Délibération n° 2014-042/B1-042

INVESTISSEMENTS ET PATRIMOINE – Validation des plans de financement des études et des travaux pour l'extension et la réhabilitation de la plate-forme de broyage de déchets végétaux de Saint-Leu et pour la création de la plate-forme de broyage de déchets végétaux de Cambaie

Rapporteur : M. Jean-Marc GAMARUS

Résumé : Dans le cadre de sa compétence de traitement des déchets végétaux, le TCO assure la gestion d'une plate-forme de broyage de déchets verts à Saint Leu. Cependant, face à l'augmentation des déchets verts à traiter, il s'avère nécessaire de réaliser les travaux d'extension et la réhabilitation de la plate-forme de déchets végétaux de Saint-Leu et de créer une nouvelle plateforme de broyage de déchets végétaux à Cambaie.

Le Bureau Communautaire est invité à valider les plans de financement de ces études et travaux.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :

- **VALIDE** les plans de financement prévisionnels, décrits ci-après :

Plan de financement des dépenses éligibles liées aux études de conception et aux travaux de la plate-forme de Saint Leu:

Ressources	Montant		%
	Euros HT	Euros TTC	
Part FEDER	1 124 226.88	1 124 226.88	60%
Part CONSEIL GENERAL	374 742.29	374 742.29	20%
Part TCO	374 742.29	534 007.77	20%
TVA (à la charge du TCO)		159 265.47	
TOTAL	1 873 711.47	2 032 976.94	100%

Plan de financement des dépenses éligibles liées aux études de conception et aux travaux de la plate-forme de broyage de déchets végétaux de Cambaie :

Ressources	Montant		%
	Euros HT	Euros TTC	
Part FEDER	812 164,92	812 164,92	60%
Part CONSEIL GENERAL	270 721,64	270 721,64	20%
Part TCO	270 721,64	385 778,34	20%
TVA (à la charge du TCO)		115 056,70	
TOTAL	1 353 608,20	1 468 664,90	100%

- **AUTORISE** le Président à solliciter les différents partenaires sur les financements ;
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces et accomplir tous les actes dans le cadre de ces affaires.

Délibération n° 2014-043/B1-043

INVESTISSEMENTS ET PATRIMOINE – Validation du plan de financement des travaux de réalisation de la déchèterie de la Chaloupe Saint-Leu

Rapporteur : M. Jean-Marc GAMARUS

Résumé : Dans le souci d'un service de collecte optimum pour le citoyen, le Territoire de la Côte Ouest poursuit son projet de création des déchèteries sur son territoire. L'actuelle demande concerne la déchèterie de la chaloupe Saint Leu. Le Bureau Communautaire est invité à valider le plan de financement des travaux.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :

- **VALIDE** le plan de financement prévisionnel, décrit ci-après :

Ressources	Montant		% HT
	Euros HT	Euros TTC	
Part FEDER	480 298,90	521 124,30	60%
Part CONSEIL GENERAL	160 099,63	173 708,10	20%
Part TCO	160 099,63	173 708,10	20%
TVA (à la charge du TCO)		68 042,34	
TOTAL	800 498,16	868 540,50	100%

- **AUTORISE** le Président à solliciter les différents partenaires sur les financements ;

- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces et accomplir tous actes dans le cadre de ces affaires.

Délibération n° 2014-044/B1-044

RESSOURCES HUMAINES – Autorisation de signature d’une convention de mise à disposition de services avec la commune de Saint-Leu pour la gestion du port de plaisance de Saint-Leu

Rapporteur : Mme Lynda HOARAU

Résumé : Dans l’attente de structurer la gestion du port de Saint-Leu, il est proposé au Bureau communautaire d’autoriser la mise à disposition auprès du TCO d’une partie des services de la commune de Saint-Leu nécessaire à l’exercice de la compétence transférée au TCO.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L’UNANIMITE :

- **AUTORISE** la mise à disposition auprès du TCO d’une partie des services de la commune de Saint-Leu
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention de mise à disposition

Délibération n° 2014-045/B1-045

RESSOURCES HUMAINES – Signature d’une convention de mise à disposition de services entre le TCO et le syndicat mixte de traitement des déchets (SMTD)

Rapporteur : Mme Lynda HOARAU

Résumé : Afin de structurer les services du syndicat mixte de traitement des déchets dont la création a été approuvée par le conseil communautaire en avril 2013, il est proposé au bureau communautaire d’autoriser la mise à disposition auprès du Syndicat Mixte des services et parties de services du TCO concourant à l’exercice des compétences transférées ainsi que d’un fonctionnaire coordonnateur.

A L’ISSUE DES DEBATS, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L’UNANIMITE :

- **AUTORISE** la mise à disposition auprès du Syndicat Mixte des services et parties de services du TCO concourant à l’exercice des compétences transférées ainsi que d’un fonctionnaire coordonnateur ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer les conventions de mise à disposition.

Délibération n° 2014-046/B1-046

RESSOURCES HUMAINES – Modification du tableau des effectifs par création de postes

Rapporteur : Mme Lynda HOARAU

Résumé : Il est proposé au Bureau communautaire la création des postes suivants : deux postes de chargé de mission marchés publics (Direction des Affaires Générales –service de la commande publique / Direction des Transports, des Déplacements et de la Voirie- suite à mobilité interne); un poste de responsable administratif et financier (direction Eco Cité - nouveau recrutement) et enfin deux postes de rédacteurs (promotions à l'ancienneté).

A L'ISSUE DES DEBATS, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :

- **AUTORISE** la création des postes suivants dans les conditions énumérées ci-dessus :
 - **deux emplois de chargé de mission marchés publics (Direction des Affaires Générales – service de la commande publique / Direction des Transports, des Déplacements et de la Voirie)**
 - **un emploi de responsable administratif et financier (Direction Eco Cité)**
 - **deux postes de rédacteurs (promotion à l'ancienneté)**

- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice 2014 aux chapitre et nature correspondants ;

- **ARRETE** le tableau des effectifs du Territoire de la Côte Ouest comme suit au 10/02/2014.

Délibération n° 2014-047/B1-047

ADMINISTRATION GENERALE – Remboursement à la SEMADER d'une avance de trésorerie consentie pour la constitution d'un gage espèce pour le compte d'AREA

Rapporteur : M. Christian PAPOUSSAMY

Résumé : Conformément au protocole d'accord en date du 22 novembre 2004 autorisé par délibération du conseil communautaire n°2004-167/C8-10 du 25 octobre 2004 et par acte notarié en date du 14 janvier 2005, la SEMADER a cédé au TCO l'intégralité des actions qu'elle détenait dans le capital de CYCLEA. Selon ce protocole d'accord, le TCO s'est engagé à rembourser à la SEMADER la somme de 2.022.414 € correspondant à une avance de trésorerie consentie pour la constitution d'un gage espèce versé à la SNC RÉUNION pour le compte de AREA (ex-société SERP REUNION et devenue CYCLEA). Après un long contentieux qui a débuté en 2007, la SEMADER étant condamnée à payer cette somme, il est demandé au Bureau communautaire d'autoriser le remboursement de celle-ci conformément au protocole d'accord en date du 22 novembre 2004.

A L'ISSUE DES DEBATS, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :

- **AUTORISE** le remboursement de la somme de 2.022.414 € correspondant au rachat de la créance détenue par la SEMADER pour le compte de AREA sur la base du protocole d'accord en date du 22 novembre 2004 (délibération n° 2004-166/C8-10 en date du 25/10/2004).

- **AUTORISE** la signature par le Président du TCO de tous les actes nécessaires à ce versement.

Délibération n° 2014-048/B1-048

COOPERATION DECENTRALISEE – Attribution d’une subvention à l’association TRANS-MAD DEVELOPPEMENT RUN pour la réalisation d’un chantier d’insertion à Antanifotsy, dans le cadre de la coopération décentralisée entre Antanifotsy et la commune de la Possession

Rapporteur : M. Patrice LAURIOL

Résumé : *La ville de La Possession est jumelée avec la commune rurale d’Antanifotsy depuis 1995. Ce jumelage s’est progressivement mué en coopération décentralisée avec la réalisation d’infrastructures et d’équipements communautaires. En signant la convention de partenariat de novembre 2008, le TCO s’est engagé auprès de La Possession et d’Antanifotsy à soutenir à hauteur de 10 759,86 € leur projet de coopération décentralisée (Délibération n° 2008-001/C1-1).*

A L’ISSUE DES DEBATS, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L’UNANIMITE :

- **AUTORISE** la participation du TCO à la mise en œuvre de l’action « chantier d’insertion : construction et rénovation d’infrastructures communautaires à Antanifotsy » par l’Association Trans-Mad’ Développement RUN (TMD RUN),
- **AUTORISE** la participation du TCO au financement de l’action à hauteur de 10 760 €.
- **AUTORISE** le Président du TCO à signer la convention d’attribution de la subvention.

QUESTIONS DIVERSES

M. Jean-Yves LANGENIER (Président)

- **Bilan succinct des principales réalisations accomplies durant son mandat.**

Levée de la séance : à 19 H 17

ANNEXES

Délibération n° 2014-046/B1-046

RESSOURCES HUMAINES – Modification du tableau des effectifs par création de postes
